

FCP OPTIMA

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2020

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos au 31 décembre 2020

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée et en application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds Commun de Placement « FCP OPTIMA », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du « FCP OPTIMA » au 31 décembre 2020, ainsi que de sa performance financière et des variations de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du « FCP OPTIMA » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Gestionnaire du « FCP OPTIMA ». Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du « FCP OPTIMA » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité du Gestionnaire et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

Le Gestionnaire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultant de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est aux responsables de la gouvernance qu'il incombe d'évaluer la capacité du « FCP OPTIMA » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité de l'exploitation, sauf si les responsables de la gouvernance ont l'intention de liquider le « FCP OPTIMA » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à eux. Il incombe au Gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du « FCP OPTIMA ».

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

1. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du « FCP OPTIMA ».

À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe au Gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes dans le système de contrôle interne du « FCP OPTIMA ».

Vérifications spécifiques

- Les valeurs mobilières représentent au 31 décembre 2020, 78,81% de l'actif du « FCP OPTIMA ».

Cette proportion est inférieure au ratio de 80% prévu par le décret 2001-2278 du 25 septembre 2001.

- Les emplois en liquidité et quasi liquidité représentent 21,19% de l'actif total au 31 décembre 2020. Cette proportion est en dépassement du maximum de 20% prévu par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Tunis, le 16 février 2021
Le Commissaire aux Comptes :
ARBIA RIAHI

BILAN

Exercice clos le 31 décembre 2020

(Unité en dinars)

<u>ACTIF</u>	Note	31/12/2020	31/12/2019
AC1- Portefeuille titres		49 614 641	46 781 002
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	3.1	49 614 641	46 781 002
AC2- Placements monétaires et disponibilités		13 343 906	18 408 929
a-Placements monétaires	3.2	6 982 074	6 996 891
b-Disponibilités	3.3	6 361 832	11 412 038
AC3-Créances d'exploitation		159	116
a-Dividendes et intérêts à recevoir		159	116
TOTAL ACTIF		62 958 706	65 190 047
<u>PASSIF</u>			
PA1-Opérateurs créditeurs	3.4	93 487	96 314
PA2-Autres créditeurs divers	3.5	29 182	25 086
TOTAL PASSIF		122 669	121 400
<u>ACTIF NET</u>			
CP1-Capital	3.6	61 681 676	62 487 811
CP2-Sommes distribuables			
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		0	0
b- Sommes distribuables de l'exercice		1 154 361	2 580 836
ACTIF NET		62 836 038	65 068 647
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		62 958 706	65 190 047

ETAT DE RESULTAT

Exercice clos le 31 décembre 2020

(Unité en dinars)

	Note	31/12/2020	31/12/2019
PR1-Revenus du portefeuille titres	3.7	1 144 782	1 313 912
a-Dividendes		1 144 782	1 313 912
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		0	0
PR2-Revenus des placements monétaires	3.8	460 198	1 729 027
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		1 604 980	3 042 939
CH1-Charges de gestion des placements	3.9	368 726	379 011
REVENU NET DES PLACEMENTS		1 236 254	2 663 928
PR3-Autres produits		0	0
CH2-Autres charges	3.10	81 893	83 092
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 154 361	2 580 836
PR4-Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		1 154 361	2 580 836
PR4-Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		0	0
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-3 810 460	-442 130
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		464 870	-823 713
Frais de négociation de titres		-41 434	-42 305
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	3.11	-2 232 663	1 272 687

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Exercice clos le 31 décembre 2020

(Unité en dinars)

	31/12/2020	31/12/2019
<u>AN1-VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>		
a-Résultat d'exploitation	1 154 361	2 580 836
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-3 810 460	-442 130
c-Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	464 870	-823 713
d-Frais de négociation de titres	-41 434	-42 305
 AN2-DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	 0	 0
 AN3-TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	 0	 0
a-Souscriptions	50 000 000	50 000 000
Capital	50 000 000	50 000 000
Régularisation des sommes non distribuables	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
 a-Rachats	 50 000 000	 50 000 000
Capital	50 000 000	50 000 000
Régularisation des sommes non distribuables	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
 VARIATION DE L'ACTIF NET	 -2 232 663	 1 272 687
 AN4-ACTIF NET		
a- en début d'exercice	65 068 647	63 795 960
b- en fin d'exercice	62 836 038	65 068 647
 AN5-NOMBRE DE PARTS		
a- en début d'exercice	500 000	500 000
b- en fin d'exercice	500 000	500 000
 VALEUR LIQUIDATIVE	 125,672	 130,137
 TAUX DE RENDEMENT	 -3,43%	 1,99%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2020
FCP OPTIMA

Présentation du Fonds Commun de Placement « FCP OPTIMA »

"FCP OPTIMA" est un FCP de capitalisation de type mixte (actions et obligations), régi par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif et ayant obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier n°29-2008 du 24 octobre 2008, pour une durée de vie initiale de dix ans à compter de sa date de constitution.

« FCP OPTIMA » a pour objet la constitution et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds. Les FCP sont hors champ de l'IS. En revanche les revenus qu'il encaisse au titre de ses placements (intérêts), sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

Toutefois, les revenus provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire, dont le taux de rémunération est supérieure au taux moyen du marché monétaire du mois de janvier diminué d'un point, ont subi durant la période allant du 10 juin au 31 décembre 2020, une retenue à la source libératoire de 35%. Ceci a été pratiqué en application des dispositions du Décret-loi du Chef du Gouvernement n° 2020-30 du 10 juin 2020, portant des mesures pour la consolidation des assises de la solidarité nationale et le soutien des personnes et des entreprises suite aux répercussions de la propagation du Coronavirus « Covid-19 ».

Les promoteurs du « FCP OPTIMA » sont la Banque Nationale Agricole (BNA), la Société Tunisienne de Banque (STB) et BH BANK.

La BNA Capitaux, la BH NVEST et la STB assurent respectivement les fonctions de gestionnaire, de délégataire de la gestion administrative et comptable et de dépositaire des actifs du « FCP OPTIMA ».

Chacune de ces trois entités perçoit annuellement une commission de (0,2%) TTC de l'actif net, calculée quotidiennement et versée trimestriellement.

Le capital du "FCP OPTIMA" s'élève au 31 décembre 2020 à 50 000 000 dinars répartis en 500 000 parts de 100 dinars chacune, structuré comme suit :

Porteur de parts	Nombre de parts	Montant en dinars	Pourcentage
Banque Nationale Agricole	170 000	17 000 000	34,00%
Société Tunisienne de Banque	170 000	17 000 000	34,00%
BH BANK	160 000	16 000 000	32,00%
Total en dinars	500 000	50 000 000	100,00%

La durée de vie du fonds a été prorogée de 10 à 15 ans à compter du 24 octobre 2018.

Note n°1 : Référentiel d'élaboration des états financiers du FCP OPTIMA

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et selon les dispositions du Système Comptable des Entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, soit notamment les normes comptables : NCT16 «Présentation des états financiers des OPCVM » et NCT17 « Traitement du portefeuille titres et des autres opérations effectuées par les OPCVM.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Note n°2 : Principes comptables appliqués

Les états financiers du « FCP OPTIMA » arrêtés au 31 décembre 2020 se composent de :

- Un bilan
- Un état de résultat
- Un état de variation de l'actif net, et
- Des notes aux états financiers.

Ils sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations, et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative à la date d'arrêté.

2.3 Evaluation des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs assimilées sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

1.4 Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

1.5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable.

La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note n°3 : Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

3.1 Actions, droits et titres OPCVM

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2020 à 49 614 641 dinars contre un solde de 46 781 002 dinars au 31 décembre 2019 et se détaille ainsi :

DESIGNATION DES TITRES	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2020	Plus ou Moins-values potentielles	% Actif	% Actif net
Actions cotées		55 810 628	46 533 549	-9 277 081	73,91%	74,06%
ASSAD	2	16	9	-7	0,00%	0,00%
ATB	71 631	418 619	204 363	-214 256	0,32%	0,33%
ATL	250 214	883 624	406 598	-477 027	0,65%	0,65%
ATL NS J 01072019	146 216	310 709	182 770	-127 939	0,29%	0,29%
Attijari Bank	100 500	3 617 748	2 791 488	-826 260	4,43%	4,44%
BH Bank	345 656	4 990 163	3 143 741	-1 846 422	4,99%	5,00%
BIAT	29 549	2 959 616	2 768 505	-191 111	4,40%	4,41%
BNA	381 256	4 546 505	3 308 158	-1 238 347	5,25%	5,26%
BT	155 876	1 073 185	1 053 722	-19 463	1,67%	1,68%
CITY CARS	48 603	428 755	397 135	-31 620	0,63%	0,63%
ESSOUKNA	65 000	435 737	185 900	-249 837	0,30%	0,30%
EURO-CYCLES	124 078	2 848 970	3 187 564	338 594	5,06%	5,07%
HANNIBAL LEASE	38 860	227 839	120 855	-106 985	0,19%	0,19%
MAGHREBIA	10 000	555 000	581 490	26 490	0,92%	0,93%
BH LEASING	87 500	441 958	116 375	-325 583	0,18%	0,19%
ONE TECH HOLDING	97 316	1 319 237	1 168 473	-150 764	1,86%	1,86%
POULINA GROUPE HOLDING	115 341	1 408 899	1 195 971	-212 928	1,90%	1,90%
SAH	331 340	3 643 220	4 068 524	425 304	6,46%	6,47%
BH ASSURANCE	35 112	863 692	1 667 820	804 128	2,65%	2,65%
SFBT	223 550	2 268 349	4 249 686	1 981 336	6,75%	6,76%
SIAME	98 433	380 437	395 602	15 166	0,63%	0,63%
SIMPAR	15 402	638 435	508 651	-129 784	0,81%	0,81%
SOMOCER	250 401	460 738	248 147	-212 590	0,39%	0,39%
SOTIPAPIER	135 000	789 191	620 055	-169 136	0,98%	0,99%
SOTRAPIL	77 434	1 020 223	923 246	-96 978	1,47%	1,47%
SOTUVER	151 001	873 520	1 054 893	181 373	1,68%	1,68%
STAR	6 060	812 135	743 350	-68 785	1,18%	1,18%
STB	1 003 230	8 762 253	3 351 791	-5 410 461	5,32%	5,33%
STV NG J 01/01/2021	28 658	187 341	187 710	369	0,30%	0,30%

DESIGNATION DES TITRES	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2020	Plus ou Moins-values potentielles	% Actif	% Actif net
SYPHAX AIRLINES	21 660	214 361	2	-214 359	0,00%	0,00%
TPR	233 825	1 009 660	973 180	-36 481	1,55%	1,55%
TUNISAIR	401 000	324 319	229 372	-94 947	0,36%	0,37%
TUNIS-RE	441 890	3 517 494	3 434 811	-82 683	5,46%	5,47%
UIB	131 653	2 765 359	2 247 448	-517 911	3,57%	3,58%
UNIMED	84 000	813 321	816 144	2 823	1,30%	1,30%
Titres OPCVM		3 076 450	3 081 075	4 624	4,89%	4,90%
Placement obligataire	10 108	1 073 201	1 073 773	572	1,71%	1,71%
SICAV Epargnant	9 491	987 650	991 772	4 121	1,58%	1,58%
SICAV-BH Obligataire	9 737	1 015 599	1 015 530	-69	1,61%	1,62%
Droits		27	17	-10	0,00%	0,00%
BNA DA 1/55 150419	48	11	0	-11	0,00%	0,00%
BNA DS 4/5 150419	3	1	1	0	0,00%	0,00%
SFB19	4	16	16	0	0,00%	0,00%
Total en dinars		58 887 106	49 614 641	-9 272 465	78,81%	78,96%

Les entrées et sorties en portefeuille titres au cours de l'exercice 2020 se détaillent comme suit :

▪ **Entrées en portefeuille :**

Entrées en portefeuille	Montant en dinars
Actions et droits rattachés	9 779 332
Titres OPCVM	10 063 761
Entrées de titres (conversion de droits...)	3 439 745
Total en Dinars	23 282 838

▪ **Sorties du portefeuille :**

Sorties du portefeuille	Coût d'acquisition	Prix de cession	+/-Values réalisées
Actions et droits rattachés	2 983 505	3 436 734	453 229
Titres OPCVM	10 215 489	10 227 130	11 641
Sorties de titres (détachement de droits...)	3 439 745	-	-
Total en Dinars	16 638 739	13 663 864	464 870

3.2 Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2020 à 6 982 074 dinars contre un solde de 6 996 891 dinars au 31 décembre 2019. Il se détaille comme suit :

Désignation du titre	Emetteur	Nombre	Taux	Durée en jours	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2020	% Actif net
CD291220/18012021CENTALE	STB	4	6,80%	20	1 993 978	1 994 882	3.17%
CD291220/18012021INTERNATIONAL	BH BANK	6	6,81%	20	2 990 954	2 992 311	4.76%

Désignation du titre	Emetteur	Nombre	Taux	Durée en jours	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2020	% Actif net
CD291220/18012021LAC	BNA	4	6,80%	20	1 993 978	1 994 882	3.17%
Total en dinars					6 978 911	6 982 074	11,11%

3.3 Disponibilités

Le solde de ce poste se présente d'une manière comparative comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Compte courant gestion	479 057	2 590 104	-2 111 047
Sommes à l'encaissement	6 468 956	8 923 484	-2 454 528
Sommes à régler	-586 181	-101 550	-484 631
Total en dinars	6 361 832	11 412 038	-5 050 206

3.4 Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2020 à 93 487 dinars. Il se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Gestionnaire : BNA Capitaux	31 162	32 105	-943
Déléataire de la gestion administrative et comptable : BH INVEST	31 162	32 105	-943
Dépositaire : STB	31 163	32 104	-941
Total en dinars	93 487	96 314	-2 827

3.5 Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2020 à 29 182 dinars contre un solde de 25 086 dinars au 31 décembre 2019. Il se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Honoraires à payer : Commissaire aux comptes	23 881	19 278	4 603
Redevance du Conseil du Marché Financier	5 301	5 808	-507
Total en dinars	29 182	25 086	4 096

3.6 Capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2020 se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Capital au début de l'exercice	62 487 811	61 670 851	816 960

Montant en nominal	50 000 000	50 000 000	0
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	12 487 812	11 670 851	816 961
Nombre de titres	500 000	500 000	0
Nombre de porteurs de parts	3	3	0
Souscriptions réalisées			
Montant en nominal	50 000 000	50 000 000	0
Nombre de titres	500 000	500 000	0
Rachats effectués			
Montant en nominal	50 000 000	50 000 000	0
Nombre de titres	500 000	500 000	0
Capital à la fin de l'exercice	61 681 676	62 487 811	-806 135
Montant en nominal	50 000 000	50 000 000	0
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	15 068 700	13 795 960	1 272 740
Frais de négociation de titres	-41 434	-42 305	871
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-3 810 460	-442 130	-3 368 330
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	464 870	-823 713	1 288 583
Nombre de titres	500 000	500 000	
Nombre de porteurs de parts	3	3	

3.7 Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres totalisent 1 144 782 dinars au 31 décembre 2020 contre 1 313 912 dinars au 31 décembre 2019, ils se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Dividendes des actions	606 408	1 196 707	-590 299
Dividendes des titres OPCVM	538 374	117 205	421 169
Total en dinars	1 144 782	1 313 912	-169 130

3.8 Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2020 à 460 198 dinars contre un solde de 1 729 027 dinars au 31 décembre 2019 et il se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Revenus certificat de dépôt (potentiel)	3 163	27 984	-24 821
Revenus certificat de dépôt (report)	-27 983	-75 010	47 027
Revenus certificat de dépôt (échus)	485 008	1 776 053	-1 291 045
Revenus des placements à terme (échus)	10	0	10
Total en dinars	460 198	1 729 027	-1 268 829

3.9 Charges de gestion des placements

Les charges de gestion du gestionnaire « BNA CAPITAUX », de la « BH Invest » chargée de la gestion administrative et comptable et de la « STB » chargée des fonctions du dépositaire pour le « FCP OPTIMA », s'élèvent au 31 décembre 2020 à 368 726 dinars contre un montant de 379 011 dinars au 31 décembre 2019.

Ils se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Rémunération du gestionnaire	122 909	126 337	-3 428
Rémunération du délégataire de la gestion administrative et comptable	122 909	126 337	-3 428
Rémunération du dépositaire	122 908	126 337	-3 429
Total en dinars	368 726	379 011	-10 285

3.10 Autres charges

Le solde de ce poste se détaille d'une manière comparative comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Redevance CMF	61 454	63 168	-1 714
Honoraires commissaire aux comptes	19 801	19 747	54
Autres (services bancaires et assimilés, ...)	18	1	17
Impôts et taxes	120	177	-57
Pénalités de retard/ déclaration impôt	500	0	500
Total en dinars	81 893	83 092	-1 199

3.11 Résultat net de l'exercice

Le résultat net de l'exercice se détaille d'une manière comparative comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2020	Exercice clos le 31/12/2019
Résultat d'exploitation	1 154 361	2 580 836
Résultat non distribuable	-3 387 024	-1 308 148
Total en dinars	-2 232 662	1 272 688

Le résultat non distribuable se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Frais de négociation de titres	-41 434	-42 305	872
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-3 810 460	-442 130	-3 368 330
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	464 870	-823 713	1 288 583

Libellé	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Total en dinars	-3 387 023	-1 308 148	-2 078 875

Note n° 4 : Autres informations

4.1 Données par part :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
Revenus des placements	3,210	6,086	5,200	4,617	4,191
Charges de gestion des placements	-0,737	-0,758	-0,782	-0,694	-0,653
Revenu net des placements	2,473	5,328	4,418	3,923	3,538
Autres produits	-	-	-	-	-
Autres charges	-0,164	-0,166	-0,168	-0,140	-0,133
Résultat d'exploitation	2,309	5,162	4,250	3,783	3,404
Régularisation du résultat d'exploitation		-	-	-	-
Sommes distribuables de l'exercice	2,309	5,162	4,250	3,783	3,404
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-7,621	-0,884	1,921	5,711	1,480
Plus ou moins valeurs réalisées sur cession de titres	0,930	-1,647	1,840	0,471	0,417
Frais de négociation de titres	-0,083	-0,085	-0,171	-0,116	-0,160
Plus/moins-value sur titres et frais de négociation	-6,774	-2,616	3,591	6,066	1,737
Résultat net de l'exercice	-4,465	2,546	7,841	9,850	5,142
Résultat non distribuable de l'exercice	-6,774	-2,616	3,591	6,066	1,737
Régularisation du résultat non distribuable	-	-	-	-	-
Sommes non distribuables de l'exercice	-6,774	-2,616	3,591	6,066	1,737
Valeur liquidative avant ajustement	125,672	130,137	127,592	119,751	109,878
Régularisation de la valeur liquidative (*)	-	-	-	-	0,023
Valeur liquidative après ajustement	125,672	130,137	127,592	119,751	109,901

(*) En 2016, les sommes non distribuables des exercices antérieurs ont été créditées d'un montant de 11.524 DT correspondant à une retenue à la source opérée sur la rémunération du Gestionnaire, dont le versement au Trésor public a été comptabilisé, par erreur, en charges de l'exercice 2015 par le crédit d'un compte de trésorerie. De ce fait, la valeur liquidative ayant été minorée de 0,023 DT au 31 décembre 2015 a été régularisée au 31 décembre 2016.

En 2020, une opération d'annulation des intérêts précomptés sur des certificats de dépôt a été effectuée avec un écart négatif de 52,499 dinars par rapport aux intérêts précomptés initialement constatés. L'ajustement de cet écart a majoré la valeur liquidative de 0,0001 au 31 décembre 2020.

4.2 Ratios de gestion des placements

Libellé	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
Charges de gestion des placements/Actif net moyen	0,60%	0,60%	0,60%	0,60%	0,60%
Autres charges /Actif net moyen	0,13%	0,13%	0,13%	0,12%	0,12%
Résultat distribuable de l'exercice/actif net moyen	1,88%	4,09%	3,27%	3,27%	3,13%

4.3 Rémunération du gestionnaire, du délégué de la gestion administrative et comptable, et du dépositaire

La gestion du FCP OPTIMA est confiée à l'établissement gestionnaire « BNA Capitaux » chargé des choix des placements et de la gestion financière du Fonds.

La gestion administrative et comptable du Fonds est déléguée à la « BH INVEST ».

La STB assure les fonctions du Dépositaire pour le FCP OPTIMA. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds du FCP OPTIMA ; de contrôler la régularité des décisions, le calcul de la valeur liquidative, ainsi que les ratios de composition du portefeuille.

En contrepartie de leurs prestations, chacun perçoit une rémunération de 0,2% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.